

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
HAUTES-ALPES

NOMBRE DE CONSEILLERS

- en exercice	15
- présents	14
- votants	14
- absents	1

Date de convocation :

13/08/2026

Date d'affichage :

13/08/2026

VOTE

- POUR	14
- CONTRE	0
- ABSTENTION	0

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/08/2026

Reçu en préfecture le 26/08/2026

Publié le

ID : 005-210501458-20260820-054_2026-DE

Berger
Levrault

De la commune de **ST JEAN ST NICOLAS**

Séance du jeudi 20 août 2026

L'an deux mille vingt-six, le jeudi 20 août à 20 heures, le conseil municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de Rodolphe PAPET, Maire.

Présents : Rodolphe PAPET – Josiane ARNOUX – Rémi GENTILLON – Thierry BAUD – Monique JANIK – Marc-André DABAT – Pedro SANCHEZ – Daniel AUBERT – Anne ESPITALLIER – Simine HAKAMI KERMANI – Valérie DEGRACE – Gérard MARLETTA – Bernard REYNIER – Cécile FRISCH

Absente : Caroline DANGEL

Monique JANIK est nommée secrétaire de séance

DELIBERATION N° 054/2026 - CONVENTION POUR L'ORGANISATION DU TRIATHLON DU CHAMPSAUR

Le Maire explique que l'association GAP HAUTES-ALPES TRIATHLON propose à la commune de conventionner pour l'organisation du 5^{ème} triathlon du Champsaur, qui aura lieu les 5 et 6 septembre prochain.

Il précise que le parcours empruntera des routes de la commune et que, par conséquent, l'association sollicite une autorisation de passage.

Le Maire donne lecture de la convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** le passage du triathlon du Champsaur sur les routes de la commune
- **TRANSMET** aux associations communales la demande de l'association visant à mobiliser des bénévoles pour l'organisation de l'évènement
- **APPORTE** un soutien matériel à l'association en mettant à disposition des barrières Vauban
- **AUTORISE** la diffusion de photos en lien avec le triathlon du Champsaur

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Pour copie conforme
LE MAIRE,
Rodolphe PAPET



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le
et publication ou notification du

26 AOÛT 2026

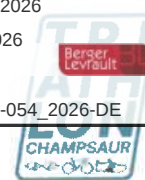


Envoyé en préfecture le 26/08/2026

Reçu en préfecture le 26/08/2026

Publié le

ID : 005-210501458-20260820-054_2026-DE



Convention Triathlon du Champsaur 2026

Entre la commune de St Jean St Nicolas, représentée par M. Rodolphe PAPET, autorisée par délibération du conseil municipal du 20/08/2026

D'une part

Et l'association **GAP HAUTES ALPES TRIATHLON**, organisatrice du Triathlon du Champsaur, représentée par son Président, Mr Pascal ALLEMAND, dont le siège social se situe à 33 chemin des Vigneaux Romette 05000 GAP.

D'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Les 5 et 6 septembre 2026, notre association organisera le 5ème triathlon du Champsaur. D'après nos estimations, nous devrions accueillir environ **1000 concurrents** sur ces deux journées. Les départs des épreuves seront donnés au bord du plan d'eau du Champsaur à 13h30 et 16h30 le 5 Septembre pour les formats S et XS, puis à 8h30 et 9h30 pour les formats L et M le 6 Septembre.

1- Vous trouverez en annexe à ce courrier :

- L'affiche de l'épreuve ;
- Le dossier de présentation ;
- Les parcours, règlements, inscriptions et autres sont à consulter sur le site : <https://triathlonduchampsaur.com>

Comme vous pourrez le constater, certains parcours emprunteront des routes et chemins de votre commune.

J'ai le devoir de vous demander de bien vouloir autoriser le passage de notre manifestation sur ceux-ci.

Je ne manquerai pas de communiquer aux participants les indications que vous nous donnerez lors d'une prochaine consultation.

2 - Afin d'assurer la réussite de notre événement et son bon déroulement, nous avons besoin de bénévoles qui pourront assurer diverses tâches (distribution des dossards, des ravitaillements, signaleurs sur les parcours etc...). C'est pourquoi nous nous permettons de solliciter votre aide par le biais d'associations qui œuvrent sur votre commune. Ces personnes indispensables feront partie intégrante de notre organisation et seront récompensées à juste titre par un cadeau de bienvenue, un panier repas durant l'épreuve et le partage du verre de l'amitié à l'issue de cette dernière.

3- Afin de proposer une manifestation de qualité et sa pérennité dans la vallée du Champsaur, nous devons engager des dépenses qui ne pourront être couvertes à elles seules par les frais d'inscriptions. C'est pourquoi nous nous permettons de demander une aide financière et / ou matérielle auprès de votre commune. Notre association vous laisse le choix de définir le montant éventuel de votre aide financière et / ou la nature du soutien matériel.

Participation financière : ~~Oui~~ / Non Montant validé par la commune : Euros

Soutien matériel : [lister ici les missions]

- Barrière Vauban
-
-

4 – La volonté de notre association organisatrice est de partager avec les différents acteurs de la vallée du Champsaur. De promouvoir les communes traversées, les diverses activités, les traditions, les savoirs faire etc...

Sans une autorisation de votre part, il sera difficile de bien communiquer sur ces différents thèmes. C'est pourquoi nous vous demandons de pouvoir utiliser librement toutes photos existantes ou pas, lors de parutions presse et autres ayant un lien avec l'organisation du Triathlon du Champsaur et votre commune.

- Oui, nous autorisons la diffusion de photos en lien avec le Triathlon du Champsaur.
- ~~Non~~, nous n'autorisons pas la diffusion de photos en lien avec le Triathlon du Champsaur.

(Rayer la mention non acceptée)

En espérant que vous serez sensible à ces demandes, je vous prie de croire, Madame, Monsieur le Maire, en l'expression de ma haute considération.

Le représentant de la commune

LE MAIRE,
Rodolphe PAPET

Le président du Gap Hautes-Alpes Triathlon

Organisateur Triathlon du Champsaur

Monsieur Pascal ALLEMAND